



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 1901-01-2022 ET 1904

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 mars 2022, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1901-00-2022 modifiant le règlement numéro 1901 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2022***

Ledit règlement a pour objet d'apporter certaines modifications à la réglementation actuellement en vigueur, afin d'inclure notamment des nouveaux articles promotionnels, ainsi que les tarifs pour le stationnement au centre de la nature.

- ***Règlement numéro 1904 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise***

Ledit règlement a pour objet d'encadrer, conformément aux pouvoirs de la *Loi sur le tribunal administratif du logement*, la conversion des immeubles locatifs existants sur le territoire de la Ville de Cowansville en copropriété divise, et ce, dans un but de préservation de l'offre du parc locatif.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 22 mars 2022.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA